

**INTITULE DU POSTE**

ENSAP LILLE-2023-1423861-MCF VT cat 2

**INTITULE LONG DU POSTE**

Maître ou maîtresse de conférences / Ville et Territoires - Géographie et Paysage / Catégorie 2

**ELEMENTS ADMINISTRATIFS**

<b>Corps</b> (pour les postes ouverts aux titulaires)	MCF
<b>Catégorie</b>	A
<b>Domaine fonctionnel</b>	Enseignement supérieur recherche
<b>Emploi de référence</b>	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
<b>Date de vacance de l'emploi</b>	01/09/2024

**LOCALISATION DU POSTE**

**Région** Hauts de France  
**Département** NORD  
**Adresse** 2, rue verte 59650 Villeneuve d'Ascq

**EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement**

L'Ensapl forme à l'architecture, au paysage et à l'urbanisme (Master COMUA). L'articulation entre ces disciplines dessine le champ de formation de l'école, son identité originale et l'opportunité de mettre en œuvre des processus interdisciplinaires. En formation initiale, l'Ensapl délivre un DEEA (grade de licence), un DEA (grade de master) et un DEP (grade de master). Elle a créé en 2015 un Cycle Préparatoire aux Etudes de Paysage de deux ans dont la première année est commune avec l'architecture. Les croisements entre architectes et paysagistes sont favorisés dès la troisième année d'étude. Afin d'articuler formation initiale et recherche, les domaines d'étude de Master sont liés étroitement aux domaines de recherche du laboratoire. L'Ensapl attache une grande importance au mémoire d'initiation à la recherche qui se déroule sur deux semestres de master.

Inscrite dans un territoire en pleine transformation et en quête de son avenir post-industriel, l'Ensapl s'attache à jouer un rôle actif sur ce territoire complexe en développant les mises en situation (Solar Decathlon 2019, Ateliers publics de paysage), en créant une chaire partenariale sur le bassin minier, en participant à la formation à la transition écologique des acteurs de la construction du cadre bâti (lauréats du PIA 2 avec les Compagnons du devoir). L'Ensapl a mis en place à la rentrée 2020 un master en urbanisme avec l'IAUL.

**DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR – présentation des activités scientifiques de l'école**

Le LACTH, laboratoire de recherche de l'Ensapl, réunit 29 chercheurs (dont 8 HDR titulaires de l'Ensapl), 20 doctorants et 15 chercheurs associés. Il est organisé selon quatre domaines de recherche: Conception et société, Territoire, Histoire et Matérialité.

Les programmes de recherche en cours s'intéressent notamment à la connaissance du logement social expérimental et innovant des années 60 et 70 (Architecture XXe siècle), à l'hôpital comme milieu (Hocomi), à l'histoire de l'enseignement de l'architecture au XXe siècle (Hensa20), au métabolisme territorial - Économie collaborative et projets transfrontaliers (Popsu Métropoles), au potentiel de l'impression 3D dans la production du bâtiment (Matrice -croissance intelligente durable et inclusive).

L'Ensapl et le Lacth sont associés à deux écoles doctorales de l'Université de Lille: l'ED SHS et l'ED Sesam afin de délivrer conjointement des doctorats en architecture ou en architecture (mention paysage). Le Lacth organise chaque année un séminaire pour la formation doctorale.

Le LACTH publie chaque année une revue de rang A, Les Cahiers thématiques, selon un thème proposé par un des quatre domaines de recherche.

**DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution****Charges pédagogiques (320h)**

**Au semestre 1** (Licence1-CPEP1,1ère année d'études entièrement commune aux formations d'architecture et de paysage) :

- Atelier de projet d'architecture et de paysage (128h). L'atelier intitulé « Habiter le rythme » est conduit en binôme architecte/paysagiste, au sein d'une équipe de 10 enseignants. Première approche de l'apprentissage de la conception, de sa théorie et de sa pratique par l'expérience du projet d'architecture et de paysage pour les étudiants des deux formations réunies, cet atelier s'articule autour de trois questions principales : celle des « récits collectifs » appelée P comme Programme, celle « avec l'existant » appelée S comme Site, et la question « pour construire » appelée M comme Matière.

- TD Ce lieu-là (20h). Conduits en collaboration avec d'autres enseignants, ces T.D s'attachent à recenser et décrire, à exprimer les qualités formelles, spatiales et symboliques d'un lieu. L'effort descriptif est engagé dans des représentations visuelles et la recherche de vocabulaires qui soient appropriés au lieu étudié, de manière à amener les étudiants à découvrir qu'entre la description d'un lieu et l'invention d'un site, il n'y a qu'un pas.

**Au semestre 6 (DEP1) :**

- Coordination de l'UE de projet de paysage.

- Atelier de projet de paysage (132h). Encadrement en binôme de deux ateliers de projet successifs donnant lieu à deux évaluations distinctes (30 étudiants environ). Ces ateliers visent à aborder le projet de paysage comme outil structurant de la ville diffuse et la qualification d'impensés des franges d'agglomération métropolitaine. La première séquence, « Ville fragmentée » s'intéresse à la périphérie côté ville, la seconde, « Ville à la campagne » s'intéresse à la périphérie côté agricole. Ce semestre implique une pédagogie attentive car il concerne un public hétérogène, comprenant à la fois des étudiants issus du CPEP et disposant donc de deux années et demi d'expérience en projet, et des étudiants entrant directement en S5 dans la formation DEP par le concours national.

- Workshop « Questions Urbaines » (12h). Ce workshop commun aux deux formations architecture et paysage se déroule sur trois jours en milieu de semestre de printemps. Avec un autre enseignant, il s'agit d'accompagner des groupes mêlant étudiants des deux formations dans une démarche de projet très spontanée questionnant les relations entre paysage et architecture à travers une situation urbaine intrigante.

Il est souhaité que l'enseignant.e soit en mesure de renforcer l'offre de cours magistraux de l'ENSAPL.

#### **Charges scientifiques**

Il est vivement souhaité que l'enseignant(e) soit titulaire d'un doctorat afin de renforcer l'équipe scientifique du domaine Territoire du LaCTH.

#### **Autres tâches**

Correction de rapports de stages, concours commun des ENSP, Parcoursup, JPO, réunions de la formation Paysage, éventuellement participation aux instances de l'école (CA, CFVE, CR, CSA), jury : PFE, mémoires de recherche.

### **CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques**

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

### **DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE**

#### **1 - Expériences et compétences souhaitées**

- Qualification aux fonctions de maître de conférences des ENSAP.
- Expérience professionnelle avérée du projet de paysage

**2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...) LACTH,**  
laboratoire de recherche de l'Ensapl

#### **3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :**

- Diplôme de paysagiste concepteur ou équivalent européen reconnu par l'IFLA (diplôme en 5 ans de landscape architect).
- Doctorat souhaité (mais non obligatoire).

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ENSA

### Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

## FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

### Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

### Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

### Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSAP LILLE.

## CANDIDATURE

### Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2024>

### Personne à contacter

[rh@lille.archi.fr](mailto:rh@lille.archi.fr)